



---

# INFORMATIONS COMMUNALES

---



JUIN 2026

*COURSE DU VILLAGE  
DE  
POMPAPLES  
Vendredi 11 septembre 2026*

MENU DE MIDI

Salade mêlée

\*\*\*

Jambon cuit dans  
l'asphalte

Gratin dauphinois

Haricots verts

\*\*\*

Parfait glacé à l'absinthe  
ou à la nougatine

*De l'absinthe à l'asphalte*

*Départ à destination de Môtier. Pause-café-croissant en cours de route. Visite de la Maison de l'Absinthe. Puis départ pour le Val de Travers et repas de midi au café des Mines avec le célèbre jambon d'Asphalte au menu. Visite guidée des Mines d'Asphalte.*

*Nombre d'inscription limité.*

*Participation fr. 70.- par personne.*

Rendez-vous à 9h  
devant l'Auberge  
du Milieu du  
Monde



Nous vous souhaitons une excellente journée.

.....✂️.....✂️.....✂️.....✂️.....

**Bulletin d'inscription : Course du village 2026**

A retourner au plus tard le 21 août 2026 à :

Greffe municipal - CP 17 - 1318 Pompaples ou à [admin@pompaples.ch](mailto:admin@pompaples.ch)

Nom : ..... Prénom : .....

J'inscris ..... (nbre de personne(s)).

Merci préciser si le menu doit être végétarien ..... (nbre de personne(s)).

*(Émincé de champignons de la région, galette de polenta et haricots verts)*

## MOT DU SYNDIC

La législature municipale 2021–2026 touche à sa fin. Il est temps de revenir sur les principales réalisations qui ont marqué ces cinq années de travail au service de notre commune.

Les membres du Conseil général ont eu le privilège d'accompagner cette évolution en participant activement à près de vingt séances, contribuant ainsi à la vie démocratique locale.

Au cours de cette période, de nombreux projets importants ont pu être menés à bien ou sont en voie de finalisation. Parmi ceux-ci figurent notamment l'assainissement et la rénovation de plusieurs immeubles locatifs, le développement et l'extension du chauffage à distance, ainsi que divers travaux d'infrastructures routières et de réseaux d'eau potable et usée. La commune a également investi dans la modernisation de ses bâtiments publics, la mise aux normes de ses installations et le renouvellement de son parc de véhicules.

Ces réalisations ont été menées à bien malgré un contexte budgétaire incertain, tout en maintenant une situation financière saine, ce qui mérite d'être souligné.

Ces succès reposent avant tout sur l'engagement d'une équipe communale soudée, efficace et motivée. Outre mes collègues municipaux, je tiens à remercier sincèrement les collaboratrices et collaborateurs de l'administration et de la voirie pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur attachement au bien commun. Ma gratitude s'adresse également au bureau du Conseil et à ses membres pour leur collaboration constructive et la confiance accordée à la Municipalité.

Notre village bénéficie d'une belle qualité de vie, soutenue par un esprit de proximité et de dialogue. De nombreuses activités contribuent à cette dynamique locale, telles que le four à pain, la vigne communale, la journée de travail en forêt, la commémoration du 1er août, la réception des nouveaux habitants ou encore la course du village.

Les activités communales restent accessibles via les canaux de communication habituels, notamment Instagram et le tout-ménage.

Dans une commune d'environ 900 habitants, l'écoute et la convivialité demeurent bien présentes. « Y'en a point comme nous ! »

À titre personnel, je remercie avec reconnaissance celles et ceux qui, en me faisant confiance, m'ont permis de vivre de belles années, enrichissantes, gratifiantes et passionnantes.

Je souhaite plein succès aux nouvelles autorités et formule le vœu que l'esprit d'équipe qui nous anime perdure au service du bien-vivre à Pommaples.

Alain Bonzon



## UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS

Avec les beaux jours, l'utilisation d'engins tels que tondeuses, débroussailleuses, perceuses ou scies électriques se généralise. Nous rappelons les horaires à respecter selon l'article 64 du règlement de police :

- **Périodes durant lesquelles l'utilisation est interdite :**
  - de 20h00 à 07h00
  - entre 12h00 et 13h00
  - le samedi avant 8h00 et après 18h00
  - les jours de repos publics (art. 80)



Les bruits liés à une activité professionnelle (ex. cloches de vaches, basse-cour) ne sont pas concernés. Merci de respecter la tranquillité du voisinage.

## ARNAQUE AUX FAUX POLICIERS : RESTEZ VIGILANTS !

Des escrocs se font passer pour des policiers et viennent à domicile récupérer cartes bancaires ou argent. Ne vous laissez pas tromper : la police ne récupère jamais d'argent ou de biens chez vous.



En cas de doute, ne donnez aucune information par téléphone, ne remettez rien à un inconnu, appelez immédiatement le 117. Plus d'infos.

**PERSONNES ÂGÉES :  
ATTENTION !  
ARNAQUE :  
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER**

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque  
n'agissent pas ainsi !**

Et si ça vous arrive, appelez le  **117**

**ATTENTION - ARNAQUES !**  
Plus d'infos : [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)

## TRAVAUX – DEMANDES D'AUTORISATIONS

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (Art. 103 LATC).

A part ces travaux, sont en outre soumis à l'autorisation préalable de la Municipalité les objets suivants (Art. 39 RATC et 59 RPAC) :

- Couleurs des peintures et enduits de construction (façades et volets),
- Murs et clôtures, abattages d'arbres,
- Toiles de tentes et stores,
- Piscines, vérandas, pergolas, balcons, serres, bûchers, pavillons de jardin, poulaillers,
- Place de stationnement, accès,
- Barbecues fixes d'une certaine importance,
- Antennes paraboliques,
- Procédés de réclame,

Les demandes d'autorisations, accompagnées des pièces utiles et des échantillons de couleurs, doivent être adressées à la Municipalité.

## PLAN CANICULE

Si vous avez plus de 75 ans ou que vous souffrez d'une maladie chronique, que vous n'êtes pas suivi-e par un CMS et que vous vivez seul-e dans votre logement, vous pouvez bénéficier d'une visite à votre domicile en cas de canicule (plus de 32 degrés pendant 3 jours consécutifs).

En cas de besoin, veuillez vous annoncer auprès de l'administration communale qui enregistrera votre demande.



**CANICULE**  
CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

-  **Se reposer**  
Rester au frais
-  **Laisser la chaleur dehors**  
Se rafraîchir
-  **Boire régulièrement**  
Manger léger
-  **En présence de signaux d'alerte**  
Appeler son médecin traitant ou **0848 133 133**  
En cas d'urgence vitale appeler le **144**

vaud  
[www.vd.ch/canicule](http://www.vd.ch/canicule)

## FOUR À PAIN

Le Four à Pain de Pompaples a le plaisir de vous informer que les deux prochaines fournées 2026 auront lieu le dimanche 21 juin et le samedi 5 septembre.

Pour plus de renseignements et pour vos réservations, vous pouvez scanner le QR code ci-dessous ou appeler le 079 748 62 90.



## PISCINE

La Municipalité rappelle que la vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins, dans une canalisation d'eaux claires. En revanche, les eaux de lavage des filtres et de nettoyage des piscines et jacuzzis, avec des produits chimiques, sont à évacuer dans une canalisation d'eaux usées.



## **DÉCHETS - DÉCHETTERIE**

La déchetterie communale, au chemin du Champ Courbe, est à votre disposition selon l'horaire suivant :

**Horaire d'été : mercredi 16h00 – 18h00** (jusqu'au mercredi 30 septembre)

**Horaire d'hiver : mercredi 15h00 – 17h00** (jusqu'au mercredi 31 mars)

**Toute l'année : samedi 08h30 – 11h30**

Le conteneur à verre, situé en dehors de l'enceinte, est disponible uniquement les jours ouvrables de 08h00 à 20h00.

## **ADMINISTRATION COMMUNALE – horaire d'ouverture**

**Lundi 14h00-18h30**

Mardi et mercredi fermé

**Jeudi et vendredi 09h00-11h00**



**Fermeture estivale : du jeudi 2 juillet au vendredi 17 juillet 2026 inclus**

Tél. 021.866.61.08 ; e-mail : [admin@pompaples.ch](mailto:admin@pompaples.ch)

Tél. 021.866.61.33 ; e-mail Municipalité : [greffe@pompaples.ch](mailto:greffe@pompaples.ch)

## **VIGNE COMMUNALE – Vente de la récolte 2023**

La récolte 2023 du vin communal a été particulièrement généreuse. Malgré le succès de la souscription de décembre, un stock est encore disponible. Nous vous invitons à profiter de cette belle opportunité pour accompagner vos événements estivaux.

Le vin est proposé en bouteilles de 75 cl au prix de CHF 12.50 l'unité, ainsi qu'en format de 50 cl au prix de CHF 8.50.

Les commandes peuvent être passées et retirées auprès du guichet de l'administration communale, avec paiement en espèces ou via TWINT, jusqu'à l'automne prochain. Pour toute commande, merci de contacter l'administration communale au 021 866 61 08.



## **AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE**

Toute personne victime de violence en Suisse, nécessitant un soutien immédiat, peut joindre gratuitement le 142. Ses proches peuvent également appeler ce numéro. Ce numéro national offre une écoute et un conseil professionnel, quel que soit votre lieu de résidence en Suisse.

- Gratuit et confidentiel.
- Atteignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Pour tous types de violences physique, psychique ou sexuelle.



## **CONSEIL GENERAL**

Les prochaines séances du Conseil Général sont prévues à la salle de la Biolle aux dates suivantes (sous réserve de confirmation au pilier public) :

**jeudi 18 juin 2026**  
**jeudi 8 octobre 2026**  
**jeudi 10 décembre 2026.**

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la secrétaire du Conseil Général, Mme Schär ([secretaire.conseil@pompages.ch](mailto:secretaire.conseil@pompages.ch)), avant la séance afin d'être assermentées.

## **FÊTE NATIONALE**

Le 1er août sera organisé par les Jeunesses de Moiry et de Pompages, à Moiry, sur le site du Giron. Davantage d'informations suivront prochainement.



## **STOP AU FRELON ASIATIQUE – Nous avons besoin de votre aide !**

En cas de découverte d'un nid de frelons suspect, photographiez-le ou filmez-le et envoyez les images, avec indication précise de l'endroit et de la date où vous les avez prises ainsi que vos coordonnées, via le site [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

Rester à une distance de 15m du nid actif. Si toutefois ils attaquent, restez calme et évitez les mouvements brusques.



Frelon asiatique  
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

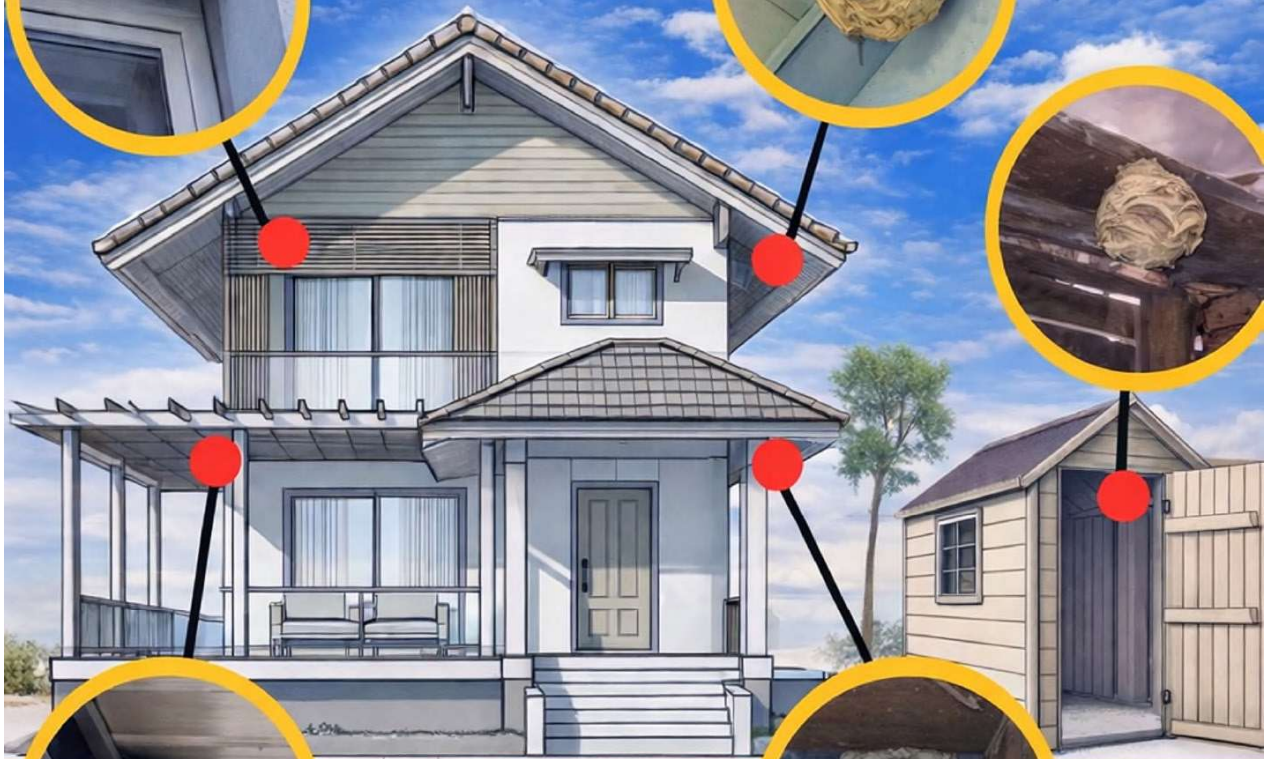
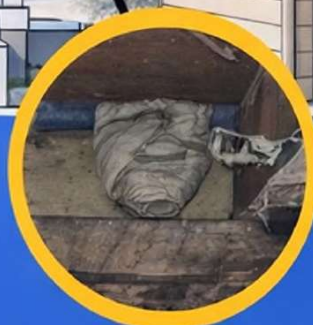


**ATTENTION**



# Le frelon asiatique se réveille

Inspectez régulièrement vos bâtiments pour trouver les nids primaires des frelons asiatiques.



Signalez les nids sur  
[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)



## RÉORGANISATION DES URGENCES À SAINT-LOUP DÈS LE 1ER MAI 2026

Suite à des contraintes budgétaires cantonales, le service des urgences de Saint-Loup est réorganisé et devient un **Centre ambulatoire d'urgence**, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h ainsi que les week-ends et jours fériés de 9h à 17h, avec fermeture la nuit. Ce centre prend désormais en charge uniquement les situations **semi-urgentes et non urgentes** (degrés 3 et 4), tandis que les urgences vitales ou nécessitant une prise en charge rapide (degrés 1 et 2) sont redirigées vers d'autres hôpitaux. Avant tout déplacement, il est recommandé de contacter la centrale des médecins de garde au **0848 133 133** ; en cas d'urgence vitale, il convient d'appeler immédiatement le **144**.



## LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP)

Le DEP est un espace de santé en ligne gratuit et sécurisé qui vous appartient entièrement. Il permet de regrouper vos documents médicaux (rapports, analyses, vaccins, traitements) et de les partager facilement avec les professionnels de santé de votre choix.

Il offre un accès simple à vos données, un contrôle total sur leur consultation, une sécurité garantie par la loi et une meilleure coordination des soins.

Le DEP continue d'évoluer et restera en place jusqu'à sa transformation en Dossier Électronique de Santé (DES) prévue d'ici 2030. Vos données sont protégées et seront transférées automatiquement, sans démarche de votre part.

Pour ouvrir un DEP ou obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre dans les points d'accueil du Réseau Santé Nord Broye. Un accompagnement y est proposé pour la création du dossier, l'activation de l'accès en ligne ainsi que pour toute question liée à son utilisation :

Réseau Santé Nord Broye à Montagny-près-Yverdon (guichet principal), Hôpital d'Yverdon-les-Bains, Hôpital de Payerne et Hôpital d'Estavayer-le-Lac.

Rendez-vous au 024 424 11 00 pour fixer un entretien ou obtenir des précisions.



Notre site  
moirypompaples2026.ch

   
moirypompaples2026

# Séance d'information



12 juin 2025



19h début de l'assemblée



stationnement au parking  
Route de Chevilly 2



Place de fête à Moiry



Ouvert à tous



Programme



Comment participer  
à la fête ?



Comment nous aider ?



Vos questions ?



moirypompaples2026

LE GIRON À MOIRY-POMPAPLES  
VOUS INVITE À SON

# SOUPER SPECTACLE



**ABBAvoice**

**12 août 2026**

Ouverture des portes : 18h30

Place de fête à Moiry

Prix 65.-

Inscrivez-vous sur :  
[moirypompaples2026.ch](http://moirypompaples2026.ch)

Salades

~

Demi poulet à la  
broche géante  
de Sainte-Croix

~

Glaces



MULTILOC.CH



CHARDONNENS  
BOISSONS

weezevent



moirypompaples2026

Le giron Moiry-Pompaples 2026 a le plaisir de vous inviter à son traditionnel **1<sup>er</sup> août 2026**, sur la place de fête !

## Au programme

14h00 TOURNOI DE PETANQUE  
20.-/équipe de 2 personnes

19h00 Petite restauration et grillades

21h00 Allumage du feu

Inscription pour la pétanque (possibilité de s'inscrire sur place) et le souper auprès de Célia Favey jusqu'au 25 juillet 2026 au 077 470 11 51.

Les fusées et les feux d'artifices sont interdits.

**Nous nous réjouissons de vous voir  
nombreux pendant la journée !**

**Le Giron Moiry-Pompaples 2026**



# Plan d'action en faveur des hirondelles, des martinets et des chauves-souris

Commune de Pompaples

Venez découvrir les espèces présentes sur votre commune et les  
mesures qui leur sont bénéfiques!



Quand ?

Judi 18 juin 2026, à 19h



Où ?

Rue du Four 1, 1318 Pompaples



Commune  
de Pompaples



EsunaNatur.ch